



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 5 juin 2009

SECRETARIAT GENERAL

Conseil européen

Bruxelles, les jeudi 18 et vendredi 19 juin 2009

ACCRÉDITATIONS TARDIVES

Veillez lire attentivement les modalités d'accréditation et ne pas oublier de vous munir des documents nécessaires pour le retrait de votre badge d'accréditation.

Les journalistes n'ayant pas introduit une demande d'accréditation dans les délais indiqués (avant le **vendredi 5 juin 2009 à 12h00**) peuvent demander une accréditation tardive sur le site internet: <http://www.consilium.europa.eu/eucouncil-cz-late-accréditation>.

Veillez noter que pour des raisons de sécurité, les autorités belges soumettront les demandes d'accréditation tardives à une vérification approfondie; par ailleurs, le Bureau de sécurité du Secrétariat général pourra également soumettre ces demandes à des contrôles auprès du rédacteur en chef ou du producteur du demandeur, afin de s'assurer de l'authenticité de l'identité de ce dernier. Ces vérifications peuvent entraîner des délais importants. Il est donc conseillé aux représentants des médias qui sollicitent ce type d'accréditation de se présenter au bureau d'accréditation suffisamment à l'avance.

➤ Retrait

Les badges d'accréditation devront être retirés par la personne concernée au **bâtiment LEX du Conseil, rue de la Loi 145, B-1048 Bruxelles**
Tél. +32 (0)2 281 38 09 / +32 (0)2 281 38 10, Fax +32 (0)2 281 44 99

- le mardi 16 juin 2009 de 09h30 à 13h00 et de 14h00 à 17h00
- le mercredi 17 juin 2009 de 09h30 à 13h00 et de 14h00 à 19h00
- le jeudi 18 juin 2009 de 09h00 à 20h00
- le vendredi 19 juin 2009 de 08h30 jusqu'à la conférence de presse finale

Lors du retrait de votre badge d'identification vous devrez présenter les documents suivants:

A. Journalistes et techniciens déjà accrédités auprès des Institutions européennes:

- 1) carte de presse interinstitutionnelle délivrée par la Commission (= carte jaune portant la lettre rouge "P" pour les journalistes, carte rose portant la mention "Presse technique" pour les techniciens), **et**
- 2) un passport en cours de validité (ou, pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, d'un pays de l'AELE ou d'un pays de l'Espace économique européen, la carte d'identité nationale en cours de validité), **et**
- 3) **uniquement pour les médias de nationalité belge ou résidant en Belgique et inscrits au Registre national belge et qui s'inscrivent pour la première fois en 2009: le document pour l'obtention d'une Attestation de Sécurité signé en original par vous-même.**
(cf. site internet: http://www.consilium.europa.eu/eucouncil-cz-late_accreditation).

B. Autre cas:

- un passport en cours de validité (ou, pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, d'un pays de l'AELE ou d'un pays de l'Espace économique européen, la carte d'identité nationale en cours de validité) **et**
- la carte de presse en cours de validité (ou, pour les représentants des médias des pays qui n'ont pas de carte de presse, une lettre ORIGINALE - les télécopies ne seront pas acceptées - signée par le rédacteur en chef de l'organe de presse, indiquant l'état professionnel).

Cette lettre doit être datée de 7 jours au plus avant le début de la réunion et doit indiquer:

- 1) la date;
- 2) le nom et les coordonnées de l'organisation de médias;
- 3) le nom et les coordonnées du rédacteur en chef;
- 4) le nom du représentant des médias concerné;
- 5) une référence au document d'identité (passport, carte d'identité, etc.) qui sera présenté en vue de l'accréditation, son numéro et sa validité.

Toute lettre d'affectation qui ne contiendrait pas l'ensemble de ces renseignements ou qui ne serait pas un document original sera rejetée (modèle ci-joint). Le Secrétariat se réserve le droit de vérifier l'état professionnel du demandeur d'accréditation **et**

- **uniquement pour les médias de nationalité belge ou résidant en Belgique et inscrits au Registre national belge et qui s'inscrivent pour la première fois en 2009: le document pour l'obtention d'une Attestation de Sécurité signé en original par vous-même.**
(cf. site internet: http://www.consilium.europa.eu/eucouncil-cz-late_accreditation).

Le Service de presse du Conseil est à votre disposition pour toute précision et assistance en ce qui concerne la procédure d'accréditation: press.office@consilium.europa.eu

Tél. +32 (0)2 281 63 19
+32 (0)2 281 61 51
+32 (0)2 281 89 69

Fax +32 (0)2 281 80 26 / +32 (0)2 281 85 41

MODÈLE DE LETTRE

Organisation de médias:

Adresse:

Code Postal:

Ville:

Pays:

Tél.:

Fax:

e-mail:

Lieu, jour, mois, année

(NB: la lettre doit être datée de **7 jours au plus** avant le début de la réunion)

Objet: Accréditation tardive pour le Conseil européen des 18-19 juin 2009 à Bruxelles

Je soussigné nom et prénom, rédacteur en chef / producteur de nom de l'organisation de médias (tél. direct, fax direct et adresse e-mail personnelle), confirme par la présente que nom et prénom du représentant des médias travaille pour notre organisation en tant que ... et a été chargé de couvrir l'événement susmentionné.

Nature de la pièce d'identité du représentant des médias:

Numéro de la pièce d'identité:

Validité de la pièce d'identité:

Signature:
